

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**RÉSOLUTION 2009-13-AG-R-146*****Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2009-13-AG) tenue à l'Université le 26 août 2009.

VU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant la Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU l'article 2 de la Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2009-6-CEX-R-34 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 17 juin 2009, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, au Dr Roy J. Shephard;

VU la résolution 2009-CX557-01-R3279 du Comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 27 juillet 2009, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, au Dr Roy J. Shephard;

Sur la proposition de M. Ghislain Bourque,
appuyée par M. Yves Beauchamp,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, au Dr Roy J. Shephard, professeur émérite en physiologie appliquée de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto pour : 1) l'impact exceptionnel de ses réalisations qui convergent vers la santé préventive; 2) la valeur exemplaire de son cheminement; 3) sa contribution remarquable au progrès de la société; 4) la notoriété de ses réalisations, particulièrement sa contribution à la conception et à la direction de l'Étude de croissance et de développement de Trois-Rivières entre 1969 et 1978, étude reconnue internationalement comme la première étude prospective sur l'enrichissement scolaire en éducation physique qui est connue aujourd'hui comme l'Étude de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

La secrétaire d'assemblée,



Élise Lacoursière